

Négociations salariales réunion du 10 mars 2009

Pour faire court et faire l'impasse sur tout le blabla de notre Direction Générale, voici ce qu'elle propose avec son contrat social de crise pour « maintenir » le salaire de tout le personnel (APR, ETAM et cadres)

La rémunération d'1 jour de chômage APR/ETAM se décomposerait de la manière suivante (exemple d'un APR PIGS coef. 185) :

→ **aide publique : 33%** Elle est attribuée par le préfet (ou la DDTEFP par délégation) dans une limite qui a été relevée par arrêté du 30/12/2008 (JO 30/01/2009) et applicable dès le 1^{er} janvier 2009 : le contingent est passé de 600 heures par an et par salarié à 1000 heures.

→ **Renault : 33%** correspond aux charges patronales + indemnité conventionnelle que l'entreprise est obligé de payer dans le cadre du chômage partiel... **contrat social de crise ou pas.**

→ **fonds de solidarité : 15%** c'est le prélèvement obligatoire d'1 CTI pour 5 jour chômés qu'impose la Direction aux cadres en mettant de côté l'accord national du 28 juillet 1998 qui indique que la rémunération d'un cadre au forfait jour ne peut être réduite du fait d'une mesure de chômage partiel affectant l'Entreprise : ce contrat social de crise est donc dérogoratoire à cet accord. C'est également la contribution imposée aux ETAM forfaités d'1 CTI pour 5 jours chômés.

→ **participation salarié 19%** (1/5 de CTI) : pose d'un CTI pour 5 jours de chômage partiel dans le but de

maintenir une rémunération proche de 100% avec les primes casse-croûtes, équipe et vêtement de travail ; à défaut la rémunération serait de 80% hors les primes précitées.

La première chose qui nous choque c'est la **non participation de Renault** dans sa proposition d'un contrat social de crise.

La seconde chose c'est la **disparition de l'indemnité complémentaire de 10% RENAULT**, dans le cadre du chômage partiel, et ceci sans explication...

La troisième c'est le **non respect de l'accord relatif à l'organisation du travail dans la métallurgie.**

En contrepartie, la Direction

- assure le maintien de **8 à 10000 emplois pour 2009... et après ?** (chantage de la Direction?)
- **0% d'AGS**, là encore la Direction ne met rien de sa poche !!!
- **0,7% d'Augmentation Individuelle**, une misère vis-à-vis des besoins exprimés !!!

Voici les résultats de la réunion des négociations annuelles obligatoires du 10 mars.

Prochaine réunion le 17 mars 2009.

**Salariés RENAULT êtes vous d'accord avec ça ?
Votre avis nous intéresse, donc n'hésitez pas à nous contacter par téléphone, mail, forum (coordonnées ci-dessous) ou tout simplement en interpellant un délégué FO.**

FO remercie la mobilisation des salariés de Cléon du mardi 10 mars 2009, car sans opposition, la direction générale serait confortée dans son projet.

Téléphones: Cyril GILLES: 68504, Delphine EL HACHEMI: 61505,
David Bellanger: 68863, Philippe LEBRET: 68362, J. N. GAMER: 68540,
Olivier FLEURY: 61691, Cédric GAMER : 67194, Aurélie Baudu : 67344
E-mail: fo.cleon@renault.com **Site Internet:** www.fo-renault.com
FORUM Force Ouvrière Renault Cléon: www.forc.forumactif.net

RAPPEL : Manifestation interprofessionnelle et nationale, le jeudi 19 mars 2009 pour la défense de notre pouvoir d'achat.